



GLOTTOPO

Revue de sociolinguistique en ligne

n° 23 – janvier 2014

*Inaccessibles, altérités, pluralités :
trois notions pour questionner les langues
et les cultures en éducation*

Numéro dirigé par Cécile Goï, Emmanuelle
Huver et Elatiana Razafimandimbimanana

SOMMAIRE

- Cécile Goï, Emmanuelle Huver, Elatiana Razafimandimbimanana : *Les inaccessibles de l'altérité et de la pluralité linguistiques et culturelles. Enjeux et perspectives pour l'éducation.*
- Cécile Goï : *Élèves allophones nouveaux arrivants et altérité en éducation : de l'inaccessible des pratiques des enseignants et des chercheurs à l'ineffable ontologique de l'être.*
- Elatiana Razafimandimbimanana : *Quelque part entre des inaccessibles : une façon de conceptualiser la photographie et le sens en sociolinguistique.*
- Emmanuelle Huver : *Les inaccessibles de l'évaluation en langue(s). Impensé ? Impasse ? Ferments ?*
- Ann Feuteun : *Les langues de l'école pour négocier les « inaccessibles des langues » à l'école.*
- Joanna Lorilleux : *L'expérience formative à l'épreuve de la catégorisation ?*
- Vanessa Andreotti : *Strategic criticism and the question of (in)accessibility of the Other.*
- Frédérique Lerbet-Sereni : *L'expérience de l'indicible/invisible : l'inaccessible comme mode d'accès renouvelé au connaître.*
- Valérie Spaëth : *La question de l'Autre en didactique des langues.*
- Véronique Castellotti : *L'hétérogénéité, fondement de l'éducation linguistique ? Vers des perspectives alterdidactiques.*

Compte-rendu

- Fabienne Leconte : Debono Marc, 2013, *Langue et droit – Approche sociolinguistique, historique et épistémologique*, Editions modulaires européennes, collection Proximités, Bruxelles, 388 pages, ISBN : 978-2-8066-0770-6

GLOTTOPO – n° 23 – janvier 2014

<http://glottopol.univ-rouen.fr>

COMPTE RENDU

Debono Marc, 2013, *Langue et droit – Approche sociolinguistique, historique et épistémologique*, Editions modulaires européennes, collection Proximités, Bruxelles, 388 pages, ISBN : 978-2-8066-0770-6

Fabienne Leconte

Université de Rouen, laboratoire Dysola

Cet ouvrage se propose d'éclairer l'articulation entre langue et droit grâce à une perspective à la fois sociolinguistique, historique et épistémologique. Le projet est à la fois original et ambitieux. Original tant la linguistique et le droit sont deux disciplines qui se connaissent mal. Selon les mots de l'auteur, son travail se situe dans un champ transfrontalier qui reste largement à défricher. C'est donc à cette entreprise de défrichage que s'est attelé Marc Debono dans sa thèse de doctorat dont est issu cet ouvrage. Ambitieux par l'ampleur de la réflexion épistémologique et des références convoquées.

Dans une première partie, l'ouvrage problématise les liens entre langue et droit dans une perspective historique en étudiant les fonctions et les enjeux de ces liens. La seconde partie analyse conjointement les représentations linguistiques les plus répandues en droit en les reliant à leur construction historique et aux implicites épistémologiques sous-jacents.

L'auteur commence donc par une étude approfondie des théorisations entre « langue » et « droit » à partir de l'analyse des écrits de Wilhem von Humboldt (1767-1835) et des interprétations ultérieures dont elles ont été l'objet, tant celles-ci sont à l'origine d'un courant de pensée toujours actuel sur le déterminisme langue / pensée. Chaque langue déterminerait une « vision du monde » traduction de l'allemand *Weltansicht*. Ce faisant l'auteur souligne les implications éthico-politiques de ce déterminisme langue / pensée ; langue / droit issu de ces théories dans deux grandes périodes historiques en Allemagne.

Les théories de Humboldt sont à l'origine de l'école historique du droit en Allemagne au début du XIX^e siècle, laquelle peut être considérée comme l'excroissance juridique du vaste courant romantique allemand. Notons que c'est le rejet d'un modèle juridique exogène (le code Napoléon) qui amène à mettre en parallèle les systèmes juridiques et linguistiques. Lier langues et droits n'est pas dénué de considérations politiques et se construit en opposition à l'universalisme des Lumières. Ces thèmes seront repris au début du XX^e siècle lors du réveil nationaliste allemand et seront largement utilisés et radicalisés dans l'élaboration du droit nazi.

Toutefois, le déterminisme langue / droit n'est pas mort à la fin de la seconde guerre mondiale, on en trouve trace récemment dans des manifestations d'hostilité vis-à-vis du plurilinguisme juridique européen. Ce combat pour une langue unique du droit européen semble obsolète, il n'en est pas moins révélateur d'un climat d'anglophobie ambiant. D'autre part, il pose de façon détournée une vraie question : celle de la multiplicité des droits et des langues dans l'Union et de leur harmonisation (nécessaire ? souhaitable ?) qui ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les rapports entre langues, droits et sociétés. Alors que la question est souvent posée en termes techniques ou financiers, occultant de ce fait les questions éthiques et politiques, l'intérêt et le mérite de l'ouvrage de Marc Debono est d'étudier de façon approfondie les avancées possibles et les obstacles épistémologiques à la construction d'un droit communautaire à l'aune de cette discussion vieille de deux siècles sur les rapports langue, pensée, droit ; langue, nation, droit. Se pose alors la question suivante : est-il souhaitable de reprendre dans le cadre de la construction européenne l'idée d'une relativité de la pensée juridique à la langue de son expression ? La réponse de l'auteur est, on n'en doutait pas, négative : « *l'évolution du monolinguisme/ monojuridisme aux plurilinguisme/ plurijuridisme en Europe, la multiplication des contacts, des frottements entre des langues et des droits aux frontières de plus en plus poreuses, obligent à sortir d'une perspective essentialiste* » (p. 104). La difficulté de la mise en œuvre d'un tel objectif demeure, comme le montrent les différents exemples de politiques linguistiques à tendance déterministe développés dans le chapitre 4 de la première partie. Ces exemples peuvent référer à des politiques linguistiques et juridiques appartenant au passé (révolution française, stalinisme), à l'imaginaire (orwellienne) ou à des interventions récentes : la suppression de la civilité *mademoiselle*.

Sont ensuite développés les défis du plurilinguisme européen. Les poussées unificatrices du droit européen sont réelles alors que l'uniforme est considéré comme le plus « efficace », notamment pour des raisons économiques. Dans ce contexte d'uniformisation, l'exemple canadien est intéressant : le pays a hérité de son histoire deux langues officielles, le français et l'anglais, et deux traditions juridiques différentes : *the common law* anglo-saxon et le droit continental européen. L'analyse de l'exemple canadien permet de proposer des pistes pour gérer et améliorer le plurilinguisme/ plurijuridisme européen. L'auteur propose la traduction qui peut permettre d'améliorer le droit ; la corédaction et un enseignement du droit transsystemiste.

La seconde partie de l'ouvrage « Représentations, histoire et épistémologies disciplinaires » traite dans un premier temps, des représentations linguistiques de quelques enseignants de droit à l'université. Il ressort de cette enquête, interprétée dans une approche herméneutique, qu'un certain nombre d'enseignants de droit attachent une grande importance à la norme et à la correction linguistique des écrits de leurs étudiants. Certains se considèrent même comme les gardiens du temple, alors que leurs collègues littéraires auraient capitulé devant les erreurs des étudiants et « la baisse de niveau ». Au-delà de cette représentation puriste traditionnelle – et attendue – on peut souligner l'idée d'un rapport d'intimité à la langue : un bon juriste se doit d'avoir un certain amour de la langue française et, par voie de conséquence ne pas supporter les outrages que la modernité ou l'absence de rigueur lui feraient subir. Mais surtout, pour continuer la discussion sur le déterminisme langue / pensée ; langue / droit, l'idée d'un rapport univoque entre signe et sens est redondante dans plusieurs entretiens. L'univocité serait alors garante de la clarté et de la rigueur du droit. Si cette importance accordée à une relation signe / sens stabilisée, n'est pas spécifique aux juristes, elle a une influence particulière dans la sphère juridique. La langue est alors considérée comme le « vêtement de la pensée » et la « lettre » prédomine sur « l'esprit » (des lois), laissant le moins de place possible à l'interprétation.

Les représentations des enseignants de droit sollicités pour un entretien à l'Université française sont le fruit d'une construction idéologique puisant ses racines dans l'histoire dont l'auteur relate et analyse la construction depuis les Serments de Strasbourg. C'est que les codifications juridiques et linguistiques ont eu lieu conjointement, motivées par le projet d'édification de l'Etat-nation. Il s'est agi d'un processus conjoint, l'unification linguistique et la stabilisation de la langue ont facilité l'interprétation du droit. Le modèle juridique a aussi été utilisé pour la codification de la langue et la fixation des règles de la grammaire française. Les épistémologies disciplinaires ont été marquées par cette étonnante synergie comme le montre l'analyse conjointe menée par l'auteur des paradigmes sémiotiques *vs* herméneutiques dans les deux disciplines.

Cet ouvrage, en mettant en évidence les liens anciens et profonds existant entre sciences linguistiques et juridiques fait œuvre citoyenne : la méconnaissance du droit par les sciences sociales est un fait massif. Pourtant les questions juridiques et, spécifiquement, leur traitement dans le cadre de la construction européenne, concernent chacun d'entre nous. L'ouvrage de Marc Debono nous donne de précieux points de repères dans un champ peu exploré et apporte un éclairage nouveau des conceptions herméneutiques grâce au parallèle langue - droit, deux domaines où les questions d'interprétation sont au centre de la construction du sens.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Legrand, Robert Fournier, Stéphanie Galligani, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Isabelle Pierozak, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffélec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro : N. Auger (Université de Montpellier) – Philippe Blanchet (Université Rennes 2) – Didier de Robillard (Université F. Rabelais, Tours) – Muriel Molinié (Université de Cergy-Pontoise) – Isabelle Pierozak (Université F. Rabelais, Tours) – Marie-Madeleine Bertucci (Université de Cergy-Pontoise) – Silvia Lucchini (Université Catholique de Louvain) – Marie-Claude Penloup (Université de Rouen) – Gabrielle Budach (Université de Southampton).

Laboratoire Dysola – Université de Rouen
<http://glottopol.univ-rouen.fr>

ISSN : 1769-7425